

Guide de facturation

Omnipratique

Soutien à domicile et soins palliatifs

Prendre soin  
de ce qui compte

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires					
<b>Secteur d'activité</b>				CISSS - CIUSSS			
				<b>Domicile</b>			

Les actes ci-après sont réservés au médecin rémunéré selon le mode de la rémunération **mixte** ou à **honoraires fixes**

<b>Élément de contexte</b>							
Mixte (Ann. XXIII) – Programme de soutien à domicile en CLSC incluant les soins palliatifs			✓				SECTION B3
Garde en disponibilité			✓				acte à 100% / patient

<b>Majorations à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables</b>							
Lundi au jeudi 18h à 22h			18.8%				
Vendredi 18h à 22h			32.16%				
Week-end et fériés 8h à 24h			32.16%				

<b>Forfait horaire (heures travaillées par jour)</b>							
Première heure complétée			42118				
Période additionnelle			42119				15 minutes complétées
<b>Activités médico-administratives (payé en plus du forfait horaire)</b>							
Réunion de département			42120				par 15 minutes complètes
Réunion et comité			42121				par 15 minutes complètes

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires					
<b>Secteur d'activité</b>				CISSS - CIUSSS			
				<b>Domicile</b>			

**Supplément d'honoraire / Patient non complexe**

Visite de suivi exigeant un examen				15900			
Visite de suivi exigeant un examen				15901			patient additionnel sous le même toit
Appel téléphonique				15902			reçu provenant du personnel
Supplément pour déplacement				15903			par période de 5 minutes consécutives dans chaque direction

**Supplément d'honoraire / Patient complexe**

Évaluation médicale globale				15904			
Visite de suivi exigeant un examen				15905			
Visite de suivi exigeant un examen				15907			patient additionnel sous le même toit

Visite de suivi exigeant un examen / en urgence				15906			
Visite d'évaluation en vue de donner une opinion				15908			
Échanges interdisciplinaires ou avec les proch				15909			
Réponse téléphonique				15910			
Supplément pour déplacement				15911			

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires					
<b>Secteur d'activité</b>				CISSS - CIUSSS			
				<b>Domicile</b>			

<b>Autres services médicaux</b>							
Examen d'évaluation médicale				09100			
Interprète				15188			
Intervention clinique				08857 / 08859			
Supplément de déplacement				08861			
ITSS				15230			
Psychothérapie individuelle				15785 / 15786			
<b>L'ensemble des services médicaux énuméré à la section B - Services médicaux communs</b>							

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires				
<b>Secteur d'activité</b>			CISSS - CIUSSS			
			<b>Domicile</b>			

<b>Aide médicale à mourir</b>						
Intervention clinique			15880			première période de 15 minutes
Intervention clinique			15881			par période de 15 minutes supplémentaires
Supplément pour déplacement			15882			par période de 15 minutes / max 6 période pour l'aller-retour
Démarches du médecin accompagnateur			15883			première période de 15 minutes
Démarches du médecin accompagnateur			15884			par période de 15 minutes supplémentaires
Médecin accompagnateur			15885			Formulaire partie 1
Médecin accompagnateur			15886			Formulaire partie 1-2 et 3
Rapport de consultation			15887			Référent
Formulaire d'avis de sédation palliative continue			15888			

## BROCHURE N° 1

### ONGLET 1 - ENTENTE

#### Annexe XXIII

Modalités spécifiques au mode de rémunération mixte instaurés dans les secteurs de pratique désignés

## ANNEXE I de L'ANNEXE XXIII

Section B - Services médicaux communs

Section B3 - Programme de soutien à domicile en CLSC incluant les soins palliatifs

## ANNEXE II de L'ANNEXE XXIII

Liste des suppléments d'honoraires payés à 100% de leur tarif de base et visés par le mode de rémunération mixte

## Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

## Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

## Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin  
de ce qui compte et qui vous donne  
la possibilité de vous concentrer  
sur vos priorités.

### Facturation médicale

---



### Comptabilité

---



### Impôt et fiscalité

---



### Planification stratégique

---

